



Section de la Somme du Syndicat National unifié  
des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles - Force - Ouvrière

Amiens, le 27 mars 2017

François STANDAERT  
secrétaire départemental  
( 06 10 58 58 99 )

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Directeur Académique  
des Services de l'Education Nationale  
de la Somme  
20 Bd d'Alsace Lorraine  
80000 AMIENS

Objet : Formation à distance « M@gistère »

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Par courrier en date du 19 janvier 2017, notre organisation syndicale avait indiqué son étonnement à l'envoi de convocations valant ordre de mission pour les formations à distance « Magistère ». Nous nous interrogeons également sur la légalité de cette initiative et sur leur but, pointant un système de contrôle.

Votre réponse en date du 15 février 2017, qui se voulait rassurante, précisait que les convocations aux actions de formation étaient générées automatiquement par l'application Gaïa pour les rendre effectives.

Mais nos craintes sont aujourd'hui fondées puisque des enseignants reçoivent maintenant des courriers leur enjoignant de motiver leur absence à telle ou telle partie de la formation M@gistère.

Les personnels sont choqués par ces courriers. Ils nous font part de leurs réactions :

« J'ai omis de répondre en temps et en heure à tel ou tel questionnaire et je reçois cette lettre ... Je souhaitais revoir telle ou telle partie de l'exposé de la formation et ce n'est plus consultable après telle date ... La formation correspond en tous points à une formation en présentiel organisée il y a une ou deux années auparavant, quel intérêt de devoir refaire la même formation à distance ? ... Pour qu'une partie de la formation soit validée, il faut remplir 75 % des tâches demandées, j'en étais à 66 %, si j'avais rempli le questionnaire même avec des réponses formulées au hasard, ma formation aurait été homologuée ... Le module de formation n'apporte rien, les questionnaires ne sont pas pertinents, quel intérêt de les renseigner ? ...

Toutes ces réactions confirment le scepticisme et le rejet des enseignants pour la formation à distance M@gistère, ce que nous ne cessons de vous répéter depuis sa mise en place.

C'est pourquoi nous réitérons nos demandes :

- Arrêt de l'envoi des convocations valant ordre de mission pour les formations à distance, documents qui ne peuvent être justifiés que par des déplacements à effectuer ;
- Abandon des justifications d'absence pour les formations M@gistère, le flicage, ça suffit !

Plus largement, nous revendiquons :

- La possibilité pour les enseignants de choisir les formations de leur choix, en présentiel à 100 % s'ils le désirent ;
- Le retour à la formation sur temps de classe avec remplacement assuré. Abandon des 18 heures de formation annualisées à effectuer le soir ou le mercredi après-midi ;
- Une formation de qualité à la hauteur de la fonction d'enseignant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de ma considération distinguée.

Le secrétaire départemental  
François STANDAERT



☰  
SNUDI FO Somme  
26, rue Frédéric Petit  
BP 90723  
80007 AMIENS Cedex 1

[snudi.fo80@yahoo.fr](mailto:snudi.fo80@yahoo.fr)

☎ 03 64 26 50 90

Union Départementale  
Force Ouvrière  
03 22 91 37 10  
(du lundi au vendredi)